

Le risque de dépendance énergétique

ELCOM. La Commission fédérale de l'électricité signale que la Suisse ne peut déjà pas se passer des importations en hiver. Et la consommation augmente.

Avec la fermeture des centrales nucléaires, la Suisse pourrait augmenter sa dépendance à l'électricité des autres pays, avertit la Commission fédérale de l'électricité (ElCom). C'est que la consommation énergétique des habitants a augmenté ces dernières années, et que la Confédération doit importer les ressources manquantes.

«Durant le semestre hivernal, la Suisse importe autant d'énergie qu'en produit la centrale nucléaire de Gösgen», a expliqué hier à Berne Carlo Schmid, président de la Commission fédérale de l'électricité (ElCom), l'autorité indépendante de surveillance dans ce domaine.

Deux raisons expliquent cette augmentation durant les mois les plus froids de l'année. D'une part, la consommation est plus élevée

et, d'autre part, l'offre des centrales au fil de l'eau est réduite. La Suisse est aujourd'hui déjà, en hiver, dépendante des importations, indique le rapport d'activités de l'ElCom, publié hier.

La Suisse pourra produire davantage d'énergie qu'actuellement avec la mise en service des centrales de pompage-turbinage de Nant de Drance (VS) et de Linth-Limmern (GL). Mais les réserves de puissances devraient ensuite diminuer: la centrale nucléaire de Mühleberg (BE) sera mise hors service en 2019. Et Beznau I et II (AG), les deux plus vieilles infrastructures, subiront le même sort d'ici 2029, selon la Stratégie énergétique 2050.

«Cela ne nous inquiète pas tant que les objectifs de la Stratégie sont atteints et que la part des énergies renouvelables aug-

mente», indique Carlo Schmid. Importer n'est techniquement pas un problème en soi, ajoute-t-il. La difficulté est ailleurs: les pays exportateurs peuvent aussi manquer de ressources. Lors des périodes froides, la France, par exemple, n'a presque aucun excédent à exporter. «Les pays utilisent leur énergie d'abord pour subvenir à leurs propres besoins avant de l'exporter», résume le président.

D'après l'ElCom, la consommation en électricité ne va pas baisser significativement, précise son président. Il faudra donc d'autres réserves, une fois les centrales nucléaires fermées. Les éventuels goulets d'étranglement pourraient être surmontés par des centrales à gaz à cycle combiné. Et celles-ci devraient être mises en service d'ici quelques années.

Le rapport d'activité de l'ElCom montre également que la tendance vers un marché libre s'est renforcée. Depuis 2009, les gros clients peuvent choisir leur propre fournisseur énergétique. Mais jusqu'à récemment, ils n'utilisaient pas cette possibilité. En 2011, ils étaient 11% seulement à avoir fait le pas. Les prix proposés par les gestionnaires principaux étaient encore plus avantageux que ceux du marché. Mais cette tendance a changé et les clients se tournent toujours plus vers le libre marché.

Dès 2018, le Conseil fédéral veut proposer cette solution à tout un chacun dans le cadre de la deuxième étape de la libéralisation du marché de l'électricité. Plus de 4 millions de ménages pourront alors choisir pour la première fois leur pourvoyeur.

Par ailleurs, en 2014 les Suisses se sont en moyenne passés d'électricité durant 22 minutes. La grande majorité de ces coupures était planifiée, indique l'ElCom. En terme de durée, elles représentaient 41% des interruptions de courant, soit environ 9 minutes sur les vingt-deux.

Les quelque 13 minutes restantes sont attribuées à des coupures non planifiées. Il s'agit pour la plupart du temps d'événements naturels comme des orages, des tempêtes ou des animaux qui endommagent le réseau.

Au final, par rapport à 2013, une amélioration de 3 minutes a pu être relevée. Mais ces résultats dépendent toujours en partie du hasard. Une grosse intempérie se ressent directement sur les statistiques de l'année, indique encore Carlo Schmid. – (ats)

FORMATION

HAUT-LAC: éco-campus inauguré à Saint-Légier

Anne-Marie et Neil Harwood et Grainne et Jean-Louis Dubler, directeurs de l'établissement familial Haut-Lac Ecole Internationale Bilingue, ont inauguré mercredi le nouvel éco-campus du site de Praz-Dagoud à Saint-Légier-La Chiésaz. Quelques 250 invités y ont participé. A cette occasion, Alain Bovay, syndic de Saint-Légier a souligné la qualité de la relation établie entre l'école et la commune, qui a abouti à des synergies constructives, comme l'accès aux infrastructures sportives, tant pour les élèves que pour les habitants de Saint-Légier et les sociétés locales. Le chantier a été mené à terme en un temps record de 15 mois et le site accueille depuis septembre 2014 les élèves des classes enfantine et primaire sur un même campus, à proximité immédiate du campus Roches Grises qui accueille l'école secondaire de l'établissement. Ce vaste projet de quelques 32 millions de francs répond aux normes Minergie, avec des panneaux solaires et un système de récupération des eaux pluviales. Un programme de mobilité a été conçu pour optimiser les flux au sein du campus.

COMPÉTENCES BÉNÉVOLES: ouverture d'un bureau à Genève

Créée en 2008 à Nyon, la Fondation Compétences Bénévoles répond aux besoins d'aide d'organisations non lucratives basées en Suisse francophones par l'intermédiaire de bénévoles à l'expérience professionnelle confirmée. Forte de son succès, la Fondation a ouvert un troisième bureau à Genève après celui de Sion en 2012, selon un communiqué diffusé hier. La Fondation Compétences Bénévoles propose un soutien à des organismes à but non lucratif par des professionnels expérimentés qui transmettent bénévolement leur savoir. Les organisations bénéficient ainsi d'outils méthodologiques dans le but d'optimiser la mise en place de leurs projets. Près d'une centaine d'accompagnements de projets ont pu être menés par la Fondation à ce jour. Le site competences-benevoles.ch a en outre été remanié. Il permet notamment aux organisations de formuler directement leur demande d'accompagnement en ligne.

PROCÈS ST-CYPRIEN: Damien Piller relaxé

Le verdict du procès des pots-de-vein en oeuvres d'art de la station balnéaire de Saint-Cyprien en France est tombé. Des peines s'échelonnent d'un an avec sursis à 4 ans de prison dont deux ans fermes ont été prononcées. L'avocat et homme d'affaires suisse Damien Piller est relaxé. Quinze personnes, élus et fonctionnaires de la mairie ainsi que chefs d'entreprise, ont été jugées en février pour avoir secondé l'ex-maire dans sa frénésie d'achat d'oeuvres d'art entre 2003 et 2008, qui a coûté 7 millions d'euros à la ville, ou pour avoir payé en tableaux leur ticket d'entrée sur les marchés publics de cette commune de 10.000 habitants. – (ats)

SUITE DE LA PAGE UNE

L'inconsistance des Accords bilatéraux I

S'agissant des facilités d'homologation en Europe des appareils construits en Suisse, qui ne concernent apparemment que l'entreprise Pilatus Aircraft à Stans, est-ce certain qu'elles ne sont pas également accordées aux constructeurs américains, brésiliens, russes, sans libre circulation des personnes? Ce serait tout à fait surprenant. Et si c'était le cas, on pourrait alors dire que cet accord sur les transports aériens ne sert tout simplement à rien.

L'accord sur les marchés publics de moins de 8,5 millions de francs (non conditionnés par l'OMC) porte essentiellement sur des activités de proximité liées à la construction, domaine notoirement scruté et documenté. Que cet accord n'ait fait l'objet d'aucune évaluation spécifique ne cesse d'intriguer, et finit par convaincre qu'il n'y a rien à évaluer (ce que confirment les associations professionnelles interrogées en Suisse romande).

Les entreprises suisses sont bien trop chères pour obtenir de manière significative de «petits» marchés publics en Europe. Les barrières protectionnistes intangibles, les coûts et risques de soumission sont trop élevés par rapport aux chances de succès. Les taux de participation proches de zéro. Là encore, les rares entreprises suisses actives en Europe ont une certaine importance, avec au moins une filiale européenne qui leur donne accès à l'ensemble du marché. Elles opèrent comme entreprises européennes. Les bilatérales I n'ont rien changé à cette réalité déjà ancienne.

Quant aux marchés publics de même catégorie obtenus en Suisse par des entreprises françaises, italiennes, autrichiennes ou allemandes, leur nombre et leur importance n'atteint certainement pas les vagues niveaux alarmistes dénoncés par les partisans de la préférence nationale dans les régions frontalières. La Suisse n'aurait d'ailleurs pas besoin d'accord

avec l'UE pour ouvrir unilatéralement ses «petits» marchés publics si elle estimait que cet élargissement de l'offre était une bonne chose pour les finances des collectivités publiques.

L'accord bilatéral sur l'agriculture porte en premier lieu sur les appellations d'origine protégées (AOP) et assimilées. Cette reconnaissance mutuelle n'offre à proprement parler aucun accès supplémentaire au marché européen. Elle dispense seulement de devoir déposer une marque pour la défendre lorsqu'elle est piratée. Toutes les marques ne doivent cependant pas être défendues tous les jours. Les contrefaçons de Têtes de Moine ne sont pas si répandues en Europe. Relégués au rang des vulgaires génériques, tant le faux Gruyère que le faux Emmental peuvent, malgré l'accord, continuer d'être vendus librement en France et en Allemagne. La question devient dès lors: combien de procédures les AOP suisses engagent-elles chaque année en Europe? Pour quel résultat? Quels sont au juste les coûts que l'accord a permis d'épargner depuis son application tardive en 2011?

Il faut surtout noter à ce sujet que l'Union Européenne compte environ 1200 AOP, contre 30 en Suisse. Il s'agit d'une véritable puissance de l'AOP, qui cherche depuis longtemps à conclure des accords de reconnaissance mutuelle sur le modèle de ce qui a été accepté à l'OMC s'agissant des vins. C'est en fait très difficile. A ma connaissance, elle n'y est parvenue pour l'instant qu'avec la Suisse, ce qui représente pour elle un précédent important. Dans ses discussions avec les Etats du Mercosur en particulier, et avec les Etats-Unis.

L'autre partie de l'Accord bilatéral sur l'agriculture a réduit les entraves au commerce de fromage, approche commerciale plus classique. Des chiffres existaient six ans après l'application, et ils étaient assez clairs (Union suisse des pay-

sans 2013): les importations annuelles de fromages européens en Suisse ont sensiblement augmenté en valeur (d'environ 70 millions de francs). Les exportations vers l'Europe ont en revanche légèrement baissé. L'ouverture supplémentaire du marché intérieur suisse a surtout eu pour conséquence de le dévaloriser par effet de concurrence. On peut comprendre que Berne considère cela comme une bonne nouvelle pour les consommateurs, mais pourquoi serait-ce nécessaire de le formaliser dans un accord? Le principe du cassis de Dijon n'a-t-il pas été adopté unilatéralement en Suisse pour le bien du marché intérieur?

L'accord bilatéral sur la reconnaissance mutuelle en matière de conformité (élimination des obstacles techniques au commerce) est en fait le seul des six accords bilatéraux I dont on peut dire qu'il représente un accès supplémentaire effectif au marché européen pour l'industrie suisse. Là encore, il n'augmente toutefois ni les volumes, ni la valeur des exportations. Il simplifie les procédures d'homologation de certains nouveaux produits. L'agrément dans un Etat membre vaut pour reconnaissance dans l'ensemble de l'Union. Il s'agit donc d'une réduction de temps et de coûts pour les exportateurs.

C'est aussi, à ma connaissance, le seul domaine dans lequel une tentative d'évaluation a été réalisée. Dans le cadre d'un mémoire de master à l'Université de Genève, à partir de chiffres de 2006 (l'accord est entré en vigueur en juin 2002). Mentionné en 2008 par le Secrétaire à l'Economie (SECO), ce travail académique lui a permis d'affirmer que la réduction de coûts se situerait entre 250 millions et 500 millions de francs par an. Soit, selon nos calculs, de 0.08% à 0.16% du commerce Suisse-Europe. Pour autant que cette évaluation apparemment très généreuse, allant du simple au double, soit fiable, on

peut dire qu'elle représente en gros l'avantage global des bilatérales I pour l'industrie d'exportation. Ou, en d'autres termes, l'accès au marché auquel les Suisses ont pris le risque de renoncer en revenant sur la libre circulation des personnes. Il semble difficile de le qualifier de vital.

En cas de nouveau débat politique national sur les bilatérales I, il faudrait surtout que la Confédération explique clairement la différence, à l'avantage de la Suisse (s'il y en a une), entre cet accord et les Mutual Recognition Agreements passés entre l'Union Européenne et les Etats-Unis, le Japon, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et Israël. Le problème en effet, c'est que le site web de l'UE inclut la Suisse dans ces accords, et les met tous au même niveau. Comme si l'UE avait accordé aux Suisses, contre la libre circulation des personnes, ce qu'elle a accordé à ces Etats tiers sans autre contrepartie que la réciprocité.

L'accord bilatéral sur la recherche correspond à la volonté des Européens de devenir le premier pôle d'innovation dans le monde. Il n'est pas vraiment concerné par la clause guillotine, parce qu'il est limité dans le temps. Ne porte-t-il pas sur des programmes annuels? Les programmes 2016 et 2017 sont acquis, mais les suivants sont apparemment liés à l'inclusion de la Croatie dans l'Accord sur la libre circulation (toujours en vigueur). Selon des modalités réputées évidentes, mais que je n'ai pas encore tout à fait comprises. Là encore, il serait bien d'établir et d'expliquer en quoi la participation de la Suisse aux programmes européens de recherche diffère de la participation d'une centaine d'autres Etats dans le monde. En quoi cette participation est tellement différente qu'elle a justifié tant de contreparties, dont la libre circulation des personnes.

Les Accords bilatéraux I avaient été largement approuvés en 2000

par le corps électoral, de guerre lasse, par gain de paix après dix ans de lourdes et amères controverses sur la politique européenne de la Suisse. A les examiner aujourd'hui de plus près, dix ans après leur application, on se rend mieux compte de leur inconsistance. Validé du côté de Berne, ce constat permettrait de reprendre confiance face à des Européens qui ne peuvent se permettre d'accorder aux Suisses des aménagements qu'ils refuseraient à d'autres Etats membres. De dénoncer clairement la libre circulation, et d'avancer enfin sur un dossier dont les retards deviennent insensés.

La Suisse n'a pas besoin de libre circulation des personnes pour importer d'Europe toutes les ressources humaines que son économie et ses collectivités publiques réclament. Les quotas ou contingents d'immigration ne représentent pas non plus un obstacle en soi. Avant la libre circulation, ils n'étaient jamais atteints. De même, l'économie suisse n'a pas besoin d'accords liés entre eux pour obtenir une bonne partie de ce que les bilatérales I sont censées lui apporter. Pour le reste, à part quelques exceptions peu significatives, les avantages accordés à la Suisse par l'UE avec ces six accords l'ont été en réalité à d'autres Etats tiers, sans qu'il soit question avec eux de libre circulation. Idéologie mise à part, pourquoi le lien avec ce principe européen jugé fondamental était-il tellement nécessaire s'agissant de la Suisse? Pourquoi la Suisse ne pourrait-elle pas demander une simple égalité de traitement, selon la bonne vieille clause générale de la nation la plus favorisée? – (FS)

LE CONSTAT
D'INCONSISTANCE
PERMETTRAIT DE
DÉNONCER CLAIREMENT
LA LIBRE CIRCULATION. ET
D'AVANCER ENFIN SUR UN
DOSSIER DONT LES RETARDS
DEVIENNENT INSENSÉS.